

Texte pseudonymisé

**Avertissement:** Ce document pseudonymisé a une valeur purement informative. Le document original seul fait foi.

## **Jugement commercial 2024TALCH06/00122**

Audience publique du jeudi, premier février deux mille vingt-quatre.

### **Numéro de rôle TAL-2021-05845**

Composition:

Maria FARIA ALVES, vice-présidente ;  
Muriel WANDERSCHIED, juge ;  
Paula GAUB, juge ;  
Claude FEIT, greffière.

**Entre :**

la société anonyme de droit belge **SOCIETE1.) SA**, établie et ayant son siège social à B-ADRESSE1.), inscrite à la SOCIETE2.) sous le numéroNUMERO1.),

élisant domicile en l'étude d'avocats BOONE SARL, établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176115, représentée pour les besoins de la présente par Maître Alexandre CAYPHAS, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

**demanderesse**, comparant par Maître Marc RAVELLI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Maître Alexandre CAYPHAS, avocat à la Cour susdit,

**et :**

la société à responsabilité limitée **SOCIETE3.) SARL**, établie et ayant son siège social à L-ADRESSE2.), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro NUMERO2.), représentée par ses gérants actuellement en fonctions,

**défenderesse**, comparant par Maître Isabelle GIRAULT, avocat à la Cour, demeurant à Strassen.

---

## **FAITS :**

Par exploit de l'huissier de justice suppléant Laura GEIGER, en remplacement de l'huissier de justice Carlos CALVO de Luxembourg, en date du 28 juin 2021, la demanderesse a fait donner assignation à la défenderesse à comparaître le vendredi, 9 juillet 2021 à 9.00 heures devant le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, deuxième chambre, Cité Judiciaire, Plateau du Saint-Esprit, Bâtiment CO, 1<sup>er</sup> étage, salle CO.1.01, pour y entendre statuer sur le mérite de la demande contenue dans ledit exploit d'huissier ci-après reproduit :

L'affaire fut inscrite sous le numéro TAL-2021-05845 du rôle pour l'audience publique du 9 juillet 2021 devant la deuxième chambre, siégeant en matière commerciale, et remise à celle du 13 juillet 2021 devant la sixième chambre, siégeant en matière commerciale.

Après plusieurs refixations et mise au rôle général, l'affaire fut utilement retenue lors de l'audience publique du 30 janvier 2024, lors de laquelle les débats eurent lieu comme suit :

Maître Marc RAVELLI, en remplacement de Maître Alexandre CAYPHAS, pour sa partie, déclara se désister de l'instance et de l'action.

Maître Isabelle GIRAULT, pour sa partie, déclara accepter le désistement.

Sur ce, le tribunal prit l'affaire en délibéré et rendit à l'audience publique de ce jour le

### **jugement qui suit :**

Par exploit d'huissier du 28 juin 2021, la société anonyme de droit belge SOCIETE1.) SA a fait donner assignation à la société à responsabilité limitée SOCIETE3.) SARL, à comparaître devant le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale.

La partie demanderesse verse en cause un écrit intitulé « *DESISTEMENT D'INSTANCE ET D'ACTION* », daté du 4 septembre 2023 et dûment signé, dans lequel elle déclare à la partie défenderesse que « *par la présente, la partie requérante se désiste purement et simplement de l'instance et de l'action intentées contre la partie défenderesse préqualifiée aux termes du prédit exploit de l'huissier de justice suppléant Laura GEIGER, en remplacement de l'huissier de justice Carlos CALVO* ».

La partie défenderesse a accepté ces désistements.

Les conditions du désistement d'action étant remplies, il y a lieu de le décréter.

Le désistement d'action ayant pour effet l'extinction de l'instance, le désistement d'instance est sans objet.

Lors de l'audience les parties ont convenu de conserver à leur charge respective les frais exposés par elles en relation avec l'instance.

Il y a donc lieu de dire que les parties supportent chacune leurs propres frais et dépens.

### **Par ces motifs :**

le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant contradictoirement,

**donne** acte à la société anonyme de droit belge SOCIETE1.) SA de ce qu'elle se désiste de l'instance et de l'action introduite par exploit d'huissier du 28 juin 2021 ;

**décète** le désistement d'action aux conséquences de droit ;

**déclare** éteinte l'instance et sans objet le désistement d'instance ;

**dit** que les parties supportent chacune leurs propres frais et dépens de l'instance.